

COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 29.11.2012

- Présents :** Joël Riguelle, *Bourgmestre-Président*;
Jean-Marie Colot, *1er Échevin*;
Benoît Schoonbroodt, Peter Decabooter, Marc Vande Weyer, Monique Dupont, Vincent Riga, *Échevins*;
Arie De Smedt, Anne-Marie Stroobants, Marc Hermans, Stéphane Tellier, Karine Molineaux-Loobuyck, Christian Boucq, Marie Kunsch, Marc Ghilbert, Nadine De Buck, Abdallah Jouglaf, André Chalmagne, Carine Dehaen-Cackebeke, Roland Van den Eynde, Fatiha Metioui-Amanzou, Abdellatif Mesky, Alfonsine M'buzi, Viviane Vandooren, *Conseillers communaux* ;
Jean-François Culot, *Président du CPAS*;
Philippe Rossignol, *Secrétaire communal*.
- Excusés :** Michaël Vander Mynsbrugge, *Échevin*;
Agnès Vanden Bremt, Christel Hendricx, *Conseillers communaux*.

#Objet : Douzièmes provisoires pour l'exercice 2013#

LE CONSEIL,

Vu l'article 247, al. 1 de la Nouvelle Loi Communale;
Vu l'article 14 du règlement général sur la comptabilité communale fixé par l'arrêté royal du 2 août 1990;
Attendu que le budget communal pour l'exercice 2013 n'a pas encore été arrêté;
Vu la nécessité de pourvoir à la liquidation des dépenses obligatoires à imputer sur l'exercice 2013;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE ce qui suit à l'unanimité des voix:

Article 1:

L'autorisation de l'autorité de tutelle pour l'octroi de trois douzièmes provisoires pour l'exercice 2013 basés sur le budget de l'exercice 2012, est sollicitée. Ces douzièmes seront réservés exclusivement à la liquidation des dépenses ordinaires.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol


Le Bourgmestre-Président,
(s) Joël Riguelle

Pour copie conforme.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,


Philippe Rossignol


Joël Riguelle